

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-521

présenté par

Mme Youssouffa, M. Castellani, Mme Sanquer, M. Metzdorf, M. Ledoux, M. Colombani,
M. Serva, M. Daubié et M. Mazaury

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	10 000 000
Conditions de vie outre-mer	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	10 000 000
Conditions de vie outre-mer	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	10 000 000
SOLDE	-8 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous voulons accroître le soutien aux financements indispensables pour l'eau et l'assainissement à Mayotte. La crise actuelle montre qu'il est nécessaire d'accélérer les investissements pour mettre à niveau les infrastructures sur le territoire.

L'amélioration de la situation dans le temps nécessitant des investissements dans la durée de l'État, nous souhaitons que cette hausse des moyens soit pérennisée jusqu'à ce que les infrastructures du territoire en matière d'eau et assainissement aient pu être mises à niveau.

Ainsi, il est proposé les mouvements de crédits suivants pour des questions de recevabilité :

- Une augmentation de 10 000 000 € des AE et de 2 000 000 € des CP de l'action 08 du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de la mission « outre-mer ».
- Une diminution de 10 000 000 € des AE et de 10 000 000 € des CP de l'action 01 du programme 138 « Emploi outre-mer » de la mission « outre-mer »